

Si je vois la situation de cette façon, c'est que je suis naturellement influencé par ce dont ma délégation a été témoin ces derniers mois. Comme membre du groupe de travail du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, la délégation du Canada a eu une occasion particulière d'évaluer jusqu'où nous pouvons maintenant progresser, sans préjudice pour les positions constitutionnelles, dans nos efforts pour résoudre les nombreux problèmes pratiques que pose le lancement, le financement et la préparation d'opérations de maintien de la paix et de missions d'observation. Il y a un an, nous avons observé des indices permettant de croire qu'on commence à se montrer prêt à des compromis, qu'un certain mouvement se dessine vers des positions plus souples; ma délégation peut dire honnêtement que ces indices ont continué à se manifester au cours des délibérations du Comité des 33 et au sein de son groupe de travail. Cette heureuse situation peut se maintenir et, je crois, se maintiendra, si nous sommes tous convaincus du désir sincère de chacun d'entre nous de progresser dans ce domaine. Il s'agit simplement d'avoir confiance dans les intentions de chacun, car sans cette confiance mutuelle, nous ne pourrions espérer réaliser quoi que ce soit par consensus.

Étude des missions d'observation

La délégation demande à la Commission politique spéciale d'examiner les rapports du Comité spécial des opérations de maintien de la paix dont elle est maintenant saisie en tenant compte de ce contexte. On notera que le groupe de travail du Comité a demandé et reçu du Secrétariat certaines données très détaillées et très utiles relatives à un certain nombre de missions d'observation situées ou autorisées par des résolutions du Conseil de sécurité. Même si, malheureusement, ces données n'ont pas encore revêtu leur forme définitive, et qu'elles ne sont pas par conséquent à la disposition de tous, en général, ma délégation croit que leur préparation représente déjà en soi un progrès, et que les données du Secrétariat fourniront sans aucun doute une excellente base pour les futurs échanges de vues entre les membres du groupe de travail et du Comité des 33, lorsque ceux-ci commenceront à préparer le modèle de ce que devrait être une mission d'observation dans tous ses aspects.

Le fait que le Comité des 33, par l'entremise de son groupe de travail, a concentré son attention ces derniers mois sur les missions d'observation tient à un certain nombre de facteurs et ne reflète pas, bien entendu, la contribution que les opérations de maintien de la paix, avec tout ce qu'elles comportent, ont apporté dans le passé. Cependant, quant à l'avenir, ma délégation est portée à croire qu'une étude des missions d'observation est ce que nous pouvons faire de plus utile pour le moment. En effet, au stade actuel, il y a plus de chances pour qu'on assiste à des missions d'observation qu'à des opérations de maintien de la paix telles que celle qui a eu lieu à Chypre. Il y a, de toute évidence, un certain nombre de considérations d'ordre politique et financier, entre autres, qui s'opposent à une pareille possibilité. On doit se rappeler cependant qu'en 1965,